

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 17 juin 2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

1 - ADHÉSION AU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE SUD DU PAYS DE LA ZORN DES COMMUNES DE DUNTZENHEIM ET GINGSHEIM

Le Comité Directeur,

VU le projet de création du Groupe Scolaire Intercommunal des communes de DUNTZENHEIM, GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2014 portant création du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn entre les Communes de HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM avec siège au 43 route de Strasbourg à HOCHFELDEN ;

VU la délibération du SIVOS du Sternenberg en date du 17 mars 2014 acceptant le retrait des Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM ;

VU le projet de convention entre le SIVOS, les deux communes concernées et le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ;

VU la délibération de la Commune de GINGSHEIM en date du 28 février 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU ;

VU la délibération de la Commune de DUNTZENHEIM en date du 18 mars 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU ;

et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'adhésion des Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM au SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn à compter du 1^{er} septembre 2014
- **APPROUVE** l'extension des statuts à ces 2 Communes
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention portant modalités de retrait des communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM du SIVOS du Sternenberg
- **SOLLICITE M.** le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

(adoptée à l'unanimité)



La Présidente : GOEHRY Mireille

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 17 juin 2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

2 - MISSION GÉOTECHNIQUE

Dans le cadre de l'étude de faisabilité menée par le bureau MP CONSEIL et en vue de préparer le concours d'architectes, il est indispensable de connaître la nature du sous-sol.

A cet effet, le SIVU a lancé une consultation de bureaux d'études pour une mission G1 accompagnée d'une variante.

Le Comité Directeur, après avoir examiné et analysé les offres :

- **DÉCIDE** de retenir la solution variante compte tenu de l'incertitude sur l'implantation des bâtiments
- **DÉCIDE** de confier le programme de reconnaissance et études géologiques, géotechniques à la **Sté HYDROGÉOTECHNIQUE** Est 9 rue Ettore Jean Bugatti à 67870 BISCHOFFSHEIM pour un montant de **2.427,82 € HT**.

(adoptée à l'unanimité)

La Présidente : GOEHRY Mireille



"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 17 juin 2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

3 - Lancement d'une procédure de DÉCLARATION DE PROJET pour la construction du Groupe Scolaire et mise en compatibilité du PLU de WINGERSHEIM

La construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un périscolaire, projet d'intérêt général, nécessite l'adaptation des règles du PLU de la Commune de WINGERSHEIM afin de pouvoir être mis en œuvre.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn utilisera la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le Comité Directeur,

VU l'article L300-3 relatif à la déclaration de projet ;

VU l'article L 123-14-2 du Code de l'Urbanisme relatif aux procédures de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU ;

VU l'article R 123-23-3 du Code de l'Urbanisme ;

VU le PLU de WINGERSHEIM approuvé en date du 17 novembre 2011 et modifié de manière simplifiée le 18 mars 2014 ;

et après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de **déclaration de projet** pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un périscolaire dans une logique de mise en compatibilité du PLU de WINGERSHEIM
- **AUTORISE** Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'organiser la réunion d'examen conjoint prévue à l'article L123-14-2 du Code de l'Urbanisme
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce projet.

(adoptée à l'unanimité)

La Présidente : GOEHRY Mireille



"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 17 juin 2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Étaient présents les délégués des communes suivantes :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

1 - ADHÉSION AU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE SUD DU PAYS DE LA ZORN DES COMMUNES DE DUNTZENHEIM ET GINGSHEIM

Le Comité Directeur,

VU le projet de création du Groupe Scolaire Intercommunal des communes de DUNTZENHEIM, GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2014 portant création du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn entre les Communes de HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM avec siège au 43 route de Strasbourg à HOCHFELDEN ;

VU la délibération du SIVOS du Sternenberg en date du 17 mars 2014 acceptant le retrait des Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM ;

VU le projet de convention entre le SIVOS, les deux communes concernées et le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ;

VU la délibération de la Commune de GINGSHEIM en date du 28 février 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU ;

VU la délibération de la Commune de DUNTZENHEIM en date du 18 mars 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU ;

et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'adhésion des Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM au SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn à compter du 1^{er} septembre 2014
- **APPROUVE** l'extension des statuts à ces 2 Communes
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention portant modalités de retrait des communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM du SIVOS du Sternenberg
- **SOLLICITE** M. le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

(adoptée à l'unanimité)



La Présidente : GOEHRY Mireille

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 17 juin 2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

2 - MISSION GÉOTECHNIQUE

Dans le cadre de l'étude de faisabilité menée par le bureau MP CONSEIL et en vue de préparer le concours d'architectes, il est indispensable de connaître la nature du sous-sol.

A cet effet, le SIVU a lancé une consultation de bureaux d'études pour une mission G1 accompagnée d'une variante.

Le Comité Directeur, après avoir examiné et analysé les offres :

- **DÉCIDE** de retenir la solution variante compte tenu de l'incertitude sur l'implantation des bâtiments
- **DÉCIDE** de confier le programme de reconnaissance et études géologiques, géotechniques à la **Sté HYDROGÉOTECHNIQUE** Est 9 rue Ettore Jean Bugatti à 67870 BISCHOFFSHEIM pour un montant de **2.427,82 € HT**.

(adoptée à l'unanimité)

La Présidente : GOEHRY Mireille



"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur

Séance du 17 juin 2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

3 - Lancement d'une procédure de DÉCLARATION DE PROJET pour la construction du Groupe Scolaire et mise en compatibilité du PLU de WINGERSHEIM

La construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un périscolaire, projet d'intérêt général, nécessite l'adaptation des règles du PLU de la Commune de WINGERSHEIM afin de pouvoir être mis en œuvre.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn utilisera la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le Comité Directeur,

VU l'article L300-3 relatif à la déclaration de projet ;

VU l'article L 123-14-2 du Code de l'Urbanisme relatif aux procédures de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU ;

VU l'article R 123-23-3 du Code de l'Urbanisme ;

VU le PLU de WINGERSHEIM approuvé en date du 17 novembre 2011 et modifié de manière simplifiée le 18 mars 2014 ;

et après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de **déclaration de projet** pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un périscolaire dans une logique de mise en compatibilité du PLU de WINGERSHEIM
- **AUTORISE** Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'organiser la réunion d'examen conjoint prévue à l'article L123-14-2 du Code de l'Urbanisme
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à ce projet.

(adoptée à l'unanimité)

La Présidente : GOEHRY Mireille



**Procès - Verbal
de l'installation du Comité Directeur du SIVU
et élection du Président et des Vice-Présidents**

Le cinq mai deux mille quatorze à 20H00 les membres du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du « Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn », désignés par les communes adhérentes DE HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM. Conformément aux articles L.5211-6, L.511-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ils se sont réunis en la mairie de WINGERSHEIM sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la Commune du site d'accueil du projet conformément aux dispositions de l'articles L.5211-1. Ce Syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 28 février 2014.

Etaient présents les délégués des communes suivants :

HOHATZENHEIM :	CRIQUI Jean-Marie, HANTSCH Myriam
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine, WOLFF Jennifer

La séance est ouverte sous la présidence de M. HORNECKER Guy, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal :

A déclaré installés comme membres du SIVU les délégués ci-dessous :

ALBINET Arnaud, BREZE Catherine, CRIQUI Jean-Marie, ECKART Jean-Luc, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille, GOEHRY Sophie, HANTSCH Myriam, HEPP Jean-Denis, HORNECKER Guy, KREBS Jeannot, WOLFF Jennifer

dans les fonctions de délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du « Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ».

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance : WOLFF Jennifer

Il a été procédé ensuite à l'élection du Président.

Le bureau de vote est composé par deux accesseurs :

- Mme BREZE Catherine
- Mme WOLFF Jennifer

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le Président, après avoir donné lecture de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité les délégués du Syndicat à procéder à l'élection du Président après avoir fait appel à candidature.

Mme GOEHRY Mireille s'est déclarée candidate.

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur Séance du 22 septembre 2014

Date de convocation : 1^{er} septembre 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

DUNTZENHEIM :	LITT Claude – ZIMMERMANN Virginie – GEISSELBRECHT Carine
GINGSHEIM :	BOISSEAU Catherine - GEHIN Patrick
HOHATZENHEIM :	CRICUI Jean-Marie
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine

Absents excusés : HANTSCH Myriam (Hohatzenheim), WOLFF Jennifer (Wingersheim)

3 – PROJET DE GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL SUD DU PAYS DE LA ZORN – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Deux maîtres d'ouvrage interviennent sur le projet de construction du Groupe Scolaire, le SIVU Sud pour la partie école et la CCPZ pour la partie périscolaire.

Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

En effet, la loi MOP du 12 juillet 1985 permet à un Groupement de Communes de confier à un EPCI le soin de réaliser, en son nom et pour son compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique relatives à une opération relevant et restant de la compétence du groupement. Ce mécanisme n'entraîne aucun transfert de compétence.

L'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 ainsi « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Seules les conventions de prestations de services passées à titre onéreux sont soumises au Code des Marchés Publics. »

Par délibération de ce jour, le Comité Directeur du SIVU Sud accepte de déléguer sa compétence de maîtrise d'ouvrage à la CCPZ.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée annexée à la présente délibération entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn pour la construction du Groupe Scolaire Intercommunal.

(adoptée à l'unanimité)



La Présidente : GOEHRY Mireille



Le programme de l'école prévoit, sur une superficie de 2.076 m² :

- 8 salles de classe élémentaire
- 5 salles de classe maternelle
- 1 salle de motricité (90 m²)
- 1 salle plurivalente (120m²)
- Des locaux administratifs – enseignants
- Les locaux de propretés et rangements

Tout l'équipement est amené à répondre aux critères d'économie d'énergie dites « maison passive » afin de bénéficier du concours de la Région Alsace au titre des appels à projets.

BUDGET PRÉVISIONNEL

	ÉCOLE	PÉRISCOLAIRE	TOTAL
Étude programmation - MP CONSEIL	21.240	6.600	27.840
TRAVAUX de construction	3.588.550	1.746.550	5.335.100
Honoraires MOE	455.715	221.797	677.512
Concours MOE	32.286	15.714	48.000
Études diverses, raccordements, assurances	133.189	64.824	198.013
Révisions	465.187	226.408	691.595
TOTAL GENERAL HT	4.696.167	2.281.893	6.978.060
arrondi	4.700.000	2.300.000	7.000.000

Le Comité Directeur, après en avoir discuté :

- **APPROUVE** le programme de construction du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn comprenant une école et un périscolaire
- **APPROUVE** le coût d'objectif du projet (concours, études, travaux) de 7.000.000 € HT
- **PREND ACTE** que la construction du périscolaire, à la charge de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'élève à 2.300.000 € HT, que la construction de l'école, à la charge du SIVU Sud, s'élève à 4.700.000 € HT
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de tout le projet à compter de ce jour
- **DÉCIDE** de contribuer à cet investissement et de voter les crédits annuels nécessaires sa cote part.

(adoptée à l'unanimité)

La Présidente : GOEHRY Mireille



"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur Séance du 22 septembre 2014

Date de convocation : 1^{er} septembre 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

DUNTZENHEIM :	LITT Claude – ZIMMERMANN Virginie – GEISSELBRECHT Carine
GINGSHEIM :	BOISSEAU Catherine - GEHIN Patrick
HOHATZENHEIM :	CRICQUI Jean-Marie
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine

Absents excusés : HANTSCH Myriam (Hohatzenheim), WOLFF Jennifer (Wingersheim)

2 – PROJET DE GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL SUD DU PAYS DE LA ZORN – Approbation du programme de construction

Le SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn, constitué des communes de DUNTZENHEIM, GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM-sur-ZORN et WINGERSHEIM, a confié au Bureau d'Etudes MP Conseil une mission de programmiste pour la réalisation du programme de construction du groupe scolaire.

La Présidente rappelle donc les conclusions des différentes réunions de concertation et d'études sur le programme, aux principales caractéristiques suivantes :

TERRAIN

A WINGERSHEIM, d'une superficie de 203 ares, il est situé à l'intersection de la route de GINGSHEIM et de HOHATZENHEIM pour une desserte hors agglomération, avec aménagement d'un carrefour.

Cette situation permet un accès direct au site des communes de HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et GINGSHEIM sans traverser un autre village. Le terrain de sport intercommunal attenant permettra la pratique des activités extérieures.

Au niveau de l'urbanisme, le site situé partiellement en NC (zone agricole) fait actuellement l'objet d'une procédure de déclaration de projet portant mise en comptabilité du PLU de la Commune de WINGERSHEIM.

PROGRAMME

Le projet de **périscolaire**, d'une superficie de 600 m², comprend :

- 2 salles de repas, d'une capacité de 100 enfants en deux services, et office attenant
- 2 salles d'activités
- Un espace direction et animateurs
- Les espaces propretés et rangements

"Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn"

Délibérations du Comité Directeur Séance du 22 septembre 2014

Date de convocation : 1^{er} septembre 2014

Etaient présents les délégués des communes suivantes :

DUNTZENHEIM :	LITT Claude – ZIMMERMANN Virginie – GEISSELBRECHT Carine
INGSHEIM :	BOISSEAU Catherine - GEHIN Patrick
HOHATZENHEIM :	CRICUI Jean-Marie
MITTELHAUSEN :	GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, GOEHRY Sophie
WALTENHEIM-SUR-ZORN :	KREBS Jeannot, HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis
WINGERSHEIM :	FREUND Bernard, ECKART Jean-Luc, BREZE Catherine

Absents excusés : HANTSCH Myriam (Hohatzenheim), WOLFF Jennifer (Wingersheim)

1 – PROJET DE GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL SUD DU PAYS DE LA ZORN – Installation des membres des communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM

La Présidente rappelle que par arrêté préfectoral du 28 février 2014 a été créé le Syndicat Intercommunal en vue de la construction d'un groupe scolaire. L'installation des délégués et les élections du Président et des Vice-Présidents a été effectuée le 5 mai 2014.

Elle informe ensuite les délégués que par arrêté préfectoral du 27 août 2014 les statuts du Syndicat ont été modifiés et étendus aux Communes de DUNTZENHEIM et GINGSHEIM.

Ces Communes ont désigné leurs représentants et après avoir fait l'appel de leur nom, la Présidente :

- **DÉCLARE** installés comme membres du SIVU les délégués des Communes de :
 - **DUNTZENHEIM** : LITT Claude – ZIMMERMANN Virginie – GEISSELBRECHT Carine
 - **INGSHEIM** : BOISSEAU Catherine – GEHIN Patrick

dans les fonctions de délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du « Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ».

(adoptée à l'unanimité)

La Présidente : GOEHRY Mireille





Pays de la Zorn

Extrait du Registre des Délibérations**Séance du jeudi 15 mai 2014**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND

N° 083/05/2014

Date de la convocation mardi le 6 mai 2014

Membres en exercice 48**Présents ou représentés 48**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, WEISS Bernard, KLEIN Marcel, BECK Georges, Éric HOFFSTETTER, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARDT Marc, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, BRION Christophe, KRAUTH Pierre Paul, LEHMANN Marie-Paule, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HEPP Jean-Denis, HATT René, BERNHARDT Armand, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 06

SCHNEIDER Jean-Paul, CRIQUI Jean-Marie, HURTSSEL Alain, WEBER Francis, SUTTER Liliane, INGWILLER Bernard

Secrétaire de séance M. Francy JACOB, maire d'Issenhausen

11. Projet de construction d'un périscolaire au sud du territoire

Le SIVU du « Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn » a été créé par arrêté préfectoral du 28 février 2014 et officiellement installé le 5 mai 2014 avec pour **Présidente Mme Mireille GOEHRY**, maire de Mittelhausen.

Au cours de la procédure administrative de ces derniers mois, la programmation du groupe scolaire a été lancée et une mission de « programmiste » a été confiée au **Bureau MP Conseil** de SCHILTIGHEIM pour un montant de 17.000 € HT dont les prestations portent jusqu'à la désignation de l'architecte.

S'agissant du périscolaire qui devrait y être rattaché, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a sollicité un devis à ce bureau en l'invitant à prendre en compte le travail de base pour le SIVU dont certaines missions se chevauchent.

Son offre de « programmiste » pour le **périscolaire** de la Communauté de Communes s'élève donc à **5.500 € HT**. Dans un souci de cohérence de l'ensemble du projet il convient de donner suite à cette offre pour faire avancer le dossier.

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance du contenu de la mission et avoir délibéré,

-CHARGE le bureau **MP CONSEIL** pour la mission de « programmiste » pour la construction d'un PERISCOLAIRE annexé au Groupe Scolaire Sud pour un montant de **5.500 € HT**.

-AUTORISE le Président à signer le marché avec le bureau d'études

Vote à L'unanimité

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
23 MAI 2014
Bureau du Contrôle de Légalité



Pour extrait conforme
Le Président

Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

16/05/2014

Publié le :

16/05/2014



Pays de la Zorn

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 25 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND

N° 097/09/2014

Date de la convocation mercredi le 17 septembre 2014

Membres en exercice 48

Présents ou représentés 45

HIPP Alain, HAMMAN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, WEISS Bernard, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, CRIQUI Jean-Marie, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mirielle, ALBINET Arnaud, BRION Christophe, WEBER Francis, KRAUTH Pierre Paul, LEIMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, BOETTCHER-WEISS Sophie, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HEPP Jean-Denis, HATT René, BERNHARDT Armand, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 06

GROSS Dominique, PFISTER Georges, SCINELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, RIEIL Bernard, FUCHS Didier

Absents 03

KLEIN Marcel (Ettendorf), JACOB Francy, LIENHARDT Marc

Secrétaire de séance Mme Yvette HOLTZMANN, adjointe de Minversheim

Groupe scolaire Sud - approbation du programme de construction et lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Le SIVU du groupe scolaire Sud du Pays de la Zorn, constitué des communes de Duntzenheim, Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen, Waltenheim/Zorn et Wingersheim, a confié au bureau d'études MP Conseil une mission de programmiste pour la réalisation du programme de construction du groupe scolaire.

Par délibération du 15 mai 2014, le Conseil de Communauté a confié au même bureau d'études la mission de programmation pour la construction de l'accueil de loisirs périscolaire, rattaché au projet.

Par délibération du 22 septembre 2014, le Comité Directeur du SIVU approuvera le programme et le coût d'objectif des travaux.

La définition des deux projets se fait conjointement pour mutualiser les équipements.

Terrain

A Wingersheim, d'une superficie de 203 ares il est situé à l'intersection de la route de Gingsheim et de Hohatzenheim pour une desserte hors agglomération, avec aménagement d'un carrefour.

Cette situation permet un accès direct au site des communes de Hohatzenheim, Mittelhausen et Gingsheim sans traverser un autre village. Le terrain de sport intercommunal attenant permettra la pratique des activités extérieures.

Au niveau de l'urbanisme, le site situé partiellement en NC (zone agricole) fait actuellement l'objet d'une procédure de déclaration de projet portant mise en comptabilité du PLU de la commune de Wingersheim.

Programme

Le projet de périscolaire, d'une superficie de 600 m², comprend :

- 2 salles de repas, d'une capacité de 120 enfants en deux services, et office attenant
- 2 salles d'activités
- Un espace direction et animateurs

Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 29/09/2014

Publié le : 29/09/2014



Pays de la Zorn

Extrait du Registre des Délibérations**Séance du jeudi 25 septembre 2014**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND

N° 098/09/2014

Date de la convocation mercredi le 17 septembre 2014

Membres en exercice 48**Présents ou représentés** 45

HIPP Alain, HAMMAN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, WEISS Bernard, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, DEITLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAFH-DURR Carine, DRULANG Adrien, CRIQUI Jean-Marie, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, BRION Christophe, WEBER Francis, KRAUTH Pierre Paul, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, BOETTCHER-WEISS Sophie, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HEPP Jean-Denis, HATT René, BERNHARDT Armand, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 06

GROSS Dominique, PFISTER Georges, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, RIBHL Bernard, FUCHS Didier

Absents 03

KLEIN Marcel (Ettendorf), JACOB Francy, LIENHARDT Marc

Secrétaire de séance Mme Yvette HOLTZMANN, adjointe de Minversheim

Désignation du jury de concours de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

FIXE la composition du jury de concours comme suit:

Membres avec voix délibératives

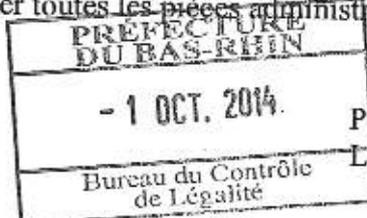
- Président du jury: M. Bernard Freund
- 3 membres titulaires: M. Litt, Mme Goehry, M. Pfister
- 3 membres suppléants: M. Krebs, M. Criqui, M. Guillaume
- 2 personnalités désignées par le Président du jury: M. Hammann président du SIVU des 10 villages, M. Eckart Adjoint au Maire de Wingersheim.
- 3 membres au titre des personnalités qualifiées

Membres avec voix consultatives

- Le comptable public
- Le représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation

AUTORISE qu'une indemnité sera accordée le cas échéant aux membres du jury en compensation des frais induits par l'exercice de leur fonction

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

**Acte rendu exécutoire**

Transmis au représentant de l'Etat le :

29/09/2014

Publié le :

29/09/2014



Pays de la Zorn

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 25 septembre 2014
 Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND

N° 099/09/2014

Date de la convocation mercredi le 17 septembre 2014

Membres en exercice 48

Présents ou représentés 45

HIPP Alain, HAMMAN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, WEISS Bernard, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, CRIQUI Jean-Marie, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, BRION Christophe, WEBER Francis, KRAUTH Pierre Paul, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, BOETTCHER-WEISS Sophie, ULRICH Xavier, KREBS Jeanmot, HEPP Jean-Denis, HATT René, BERNHARDT Armand, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 06

GROSS Dominique, PFISTER Georges, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Absents 03

KLEIN Marcel (Ettendorf), JACOB Francy, LIENHARDT Marc

Secrétaire de séance Mme Yvette HOLTZMANN, adjointe de Minversheim

Groupe scolaire Sud - approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Deux maîtres d'ouvrage interviennent sur le projet de construction du groupe scolaire, le SIVU Sud pour la partie école et la CCPZ pour la partie périscolaire.

Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

En effet, la loi MOP du 12 juillet 1985 permet à un Groupement de Communes de confier à un EPCI le soin de réaliser, en son nom et pour son compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique relatives à une opération relevant et restant de la compétence du groupement. Ce mécanisme n'entraîne aucun transfert de compétence.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ainsi « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Seules les conventions de prestations de services passées à titre onéreux sont soumises au code des marchés publics. »

Par délibération du 22 septembre 2014, le comité directeur du SIVU Sud acceptera de déléguer sa compétence de maîtrise d'ouvrage à la CCPZ.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et le SIVU du groupe scolaire Sud du Pays de la Zorn pour la construction du groupe scolaire intercommunal

44 voix pour
1 abstention (M. Hurstel)



Pour extrait conforme
 Le Président



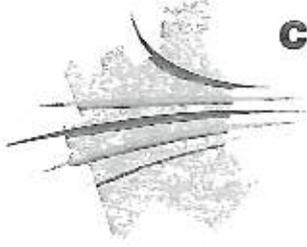
Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

29/09/2014

Publié le :

29/09/2014



Pays de la Zorn

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 25 septembre 2014
 Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND

N° 100/09/2014

Date de la convocation mercredi le 17 septembre 2014

Membres en exercice 48
 Présents ou représentés 45

HIPP Alain, HAMMAN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, WEISS Bernard, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, CRIQUI Jean-Marie, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, HOLTZMANN Yvette, GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, BRION Christophe, WEBER Francis, KRAUTH Pierre Paul, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, BOETTCHER-WEISS Sophie, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HEPP Jean-Denis, HATT René, BERNHARDT Arnaud, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 06

GROSS Dominique, PFISTER Georges, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Absents 03

KLEIN Marcel (Ettendorf), JACOB Franey, LIENHARDT Marc

Secrétaire de séance Mme Yvette HOLTZMANN, adjointe de Minversheim

Groupe scolaire Sud - approbation de la convention financière

Conformément à la loi MOP du 12 juillet 1985 la convention qui lie les maîtres d'ouvrage doit obligatoirement mentionner le mode de financement de l'ouvrage ainsi que les conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage fera l'avance de fonds nécessaires à l'accomplissement du contrat ou remboursera les dépenses exposées pour son compte et préalablement définies.

Les engagements financiers des deux parties, le SIVU Sud et la CCPZ, sont détaillés dans une convention financière recommandée par le trésor public.

La participation financière des maîtres d'ouvrage est fixée selon la règle suivante :

- Le SIVU Sud finance le coût de construction de l'école
- La CCPZ finance le coût de construction du périscolaire
- Les locaux partagés sont financés à 50% par les deux parties

Le coût prévisionnel des travaux a permis de déterminer le pourcentage de participation des deux maîtres d'ouvrage :

- Le SIVU Sud finance 67% du projet
- La CCPZ finance 33% du projet

L'ensemble des factures, relatif à cette opération, sera proratisé.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention financière entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et le SIVU du groupe scolaire Sud du Pays de la Zorn pour la construction du groupe scolaire intercommunal.

44 voix pour
 1 abstention (M. Hurstel)



Pour extrait conforme
 Le Président



Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

29/09/2014

Publié le :

29/09/2014

